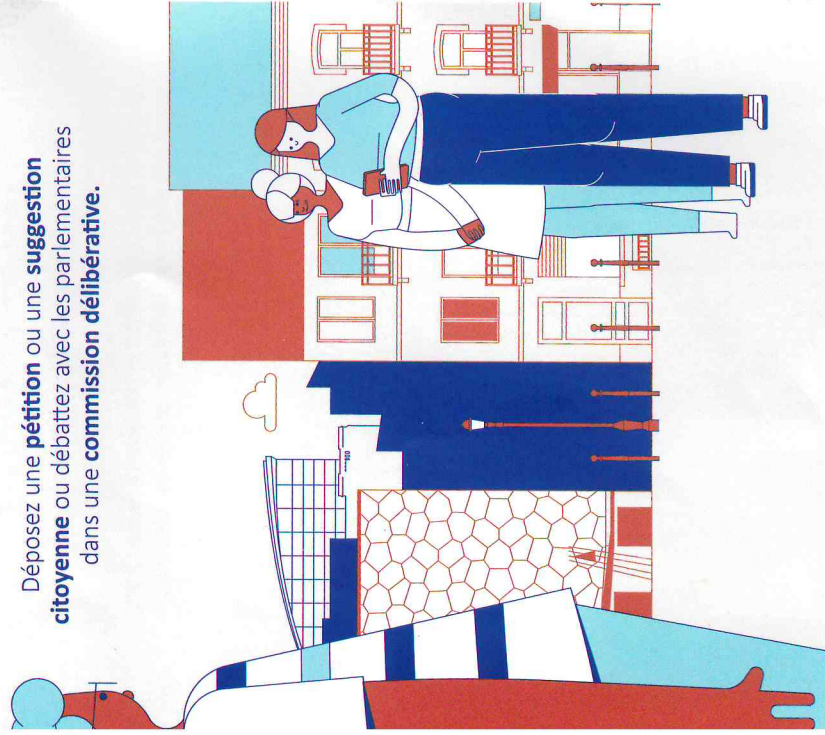




Participation citoyenne
en Région bruxelloise

L'AVENIR DE BRUXELLES, ÇA PASSE PAR VOUS !

Déposez une **pétition** ou une **suggestion**
citoyenne ou débattiez avec les parlementaires
dans une **commission délibérative**.



Vous habitez Bruxelles et vous souhaitez
faire bouger les choses ? C'est possible !
Voici les différents processus participatifs
initiés par le Parlement de la Région
de Bruxelles-Capitale et le Parlement
francophone bruxellois :

les suggestions citoyennes

les commissions délibératives

+

les pétitions



emploi



santé



culture



environnement



mobilité



handicap



logement



etc.

Découvrez la plateforme entièrement dédiée à ce projet :

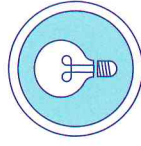
www.democratie.brussels

Vous pouvez y déposer une suggestion ou une pétition, en
soutenir d'autres en apportant votre signature ou suivre le
travail d'une commission délibérative.

Il est également possible de déposer une suggestion ou une
pétition par courrier postal ou électronique.

Les thématiques concernées sont multiples : emploi, santé,
culture, environnement, mobilité, formation, politique à
l'égard des personnes en situation de handicap, logement, etc.

**L'AVENIR DE BRUXELLES,
ÇA PASSE PAR VOUS !**



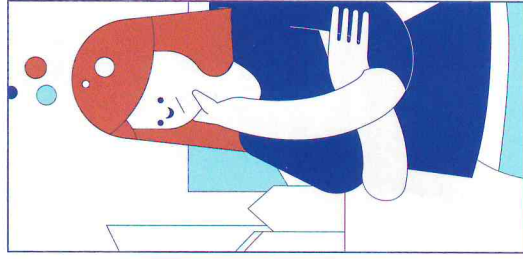
— SUGGESTIONS CITOYENNES —

Lancer un débat au Parlement
entre citoyens tirés au sort et
parlementaires au sein d'une
commission délibérative est
aujourd'hui possible.

**Soumettez votre suggestion
citoyenne et rassemblez
1.000 signataires** (âgés de
minimum 16 ans et résidant
en Région bruxelloise).

Sur **democratie.brussels**,
vous trouverez l'ensemble des
suggestions.

Si l'une d'entre elles vous
interpelle, apportez votre
soutien en la signant !



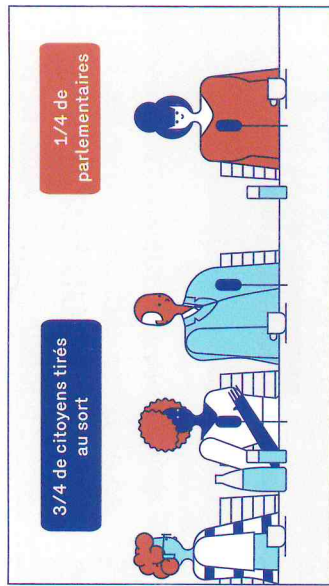
— COMMISSIONS DÉLIBÉRATIVES —

Lorsqu'une suggestion citoyenne atteint 1.000 signatures,
le Parlement peut convoquer une commission délibérative
pour en débattre*.

Ce concept est tout à fait nouveau : une première bruxelloise !

* Déposer une suggestion citoyenne n'implique pas que vous participiez
d'office à la commission délibérative qui pourrait être constituée. Il est à noter
que le Parlement ne pourra probablement pas donner une suite favorable à
toutes les suggestions reçues.

Une telle commission se compose de **3/4 de citoyens tirés au sort** et **d'1/4 de parlementaires**.



Après plusieurs réunions, leurs recommandations pourront être à l'origine de nouvelles lois bruxelloises et orienteront ainsi les décisions politiques !

LE TIRAGE AU SORT se déroule en deux temps :

- 1. 10.000 invitations** sont envoyées par courrier à des résidents de la Région bruxelloise (quelle que soit leur nationalité) âgés de minimum 16 ans. Vous avez été tiré au sort et vous aimeriez vous impliquer ? Il suffit de répondre à l'invitation* !
- 2. Un second tirage** au sort sera effectué parmi les personnes qui ont répondu positivement : les citoyens retenus siégeront dans la commission délibérative.

Le Parlement s'assurera que la composition de chaque commission délibérative sera représentative de la population bruxelloise en prenant en compte les caractéristiques socio-démographiques fournies par les répondants lors de leur réponse au premier tirage au sort.

* Être tiré au sort et répondre positivement à l'invitation n'implique pas que vous serez désigné d'office pour participer à la commission délibérative.



PÉTITIONS

Une pétition est une **question concrète** que vous posez à un Parlement.

Vous pouvez la soumettre à titre individuel ou collectif :

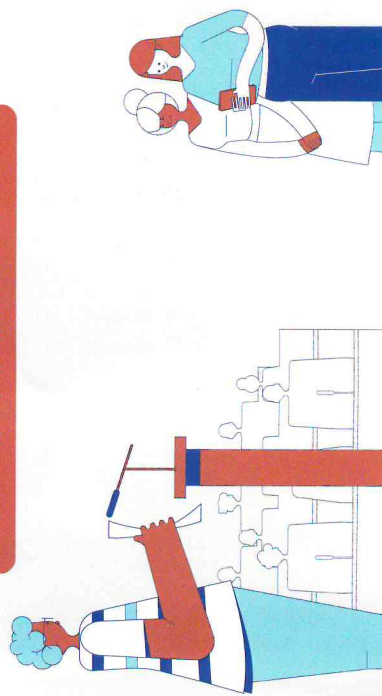
- **individuelle**, elle impose une réponse de la part du Parlement ;
- **de groupe**, c'est-à-dire **signée par 1.000 personnes** (âgées de minimum 16 ans et résidant en Région bruxelloise), elle ouvre le droit à une audition devant la commission compétente.

Sur la plateforme **democratie.brussels**, vous trouverez l'ensemble des pétitions.

Si l'une d'entre elles vous interpelle, apportez votre soutien en la signant !

Pour participer, en savoir plus ou poser des questions sur les processus et les thématiques concernées :

contact@democratie.brussels • 02 549 62 11
www.democratie.brussels



Éditeurs responsables :

Rachid Madrane, président du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale
et Magali Plovie, présidente du Parlement francophone bruxellois.

Dépôt légal : D/2021/5 977/02



INVITATION À PARTICIPER À UNE COMMISSION DÉLIBÉRATIVE COMPOSÉE DE PARLEMENTAIRES, DE CITOYENNES ET DE CITOYENS TIRÉS AU SORT

[Vous trouverez via le lien suivant : share.pfb.brussels/invitation-2021 une version néerlandaise, anglaise, arabe, espagnole, italienne et allemande ainsi qu'un enregistrement audio en français du présent courrier]

Code d'identification unique pour l'inscription :

Madame/Monsieur

Vous avez été tiré(e) au sort pour la première **commission délibérative** du Parlement francophone bruxellois.

Les commissions délibératives ont été instituées par le Parlement. Elles sont composées de 36 personnes tirées au sort parmi les Bruxelloises et les Bruxellois, âgés d'au moins 16 ans, et de 12 parlementaires. Elles ont pour mission de **formuler des recommandations** sur un sujet déterminé.

La première commission délibérative du Parlement francophone bruxellois répondra à la question suivante :

Dans quelle mesure et de quelle manière les citoyennes et citoyens bruxellois envisagent-ils leur rôle dans la prévention, la communication, la gestion d'une crise et son évaluation ?

Cette question implique de poser des choix et **votre voix compte**. Vous recevrez des documents, rencontrerez des experts et pourrez poser toutes vos questions. Au sein de petits groupes, vous pourrez écouter les autres et vous exprimer, **dans un climat d'égalité et de confiance**, vous forger une opinion et participer à l'élaboration d'une réponse collective à la question posée.

Le Parlement francophone bruxellois s'engage à donner un suivi aux recommandations adoptées par la commission délibérative, en interpellant les ministres ou en proposant, par exemple, un nouveau décret. Vous serez également invité(e) six mois plus tard à une réunion au sein du Parlement portant sur la suite donnée à vos recommandations.

La commission délibérative se réunira plusieurs fois selon le calendrier repris ci-dessous. Votre participation est donc requise à l'ensemble de ces rencontres :

jeudi 30 septembre en soirée	prise de contact et présentation du processus avec l'ensemble des participants
dimanche 3 octobre toute la journée	rencontre avec les experts et premiers échanges entre participants
samedi 9 et dimanche 10 octobre deux journées complètes	discussions en petits groupes
dimanche 17 octobre toute la journée	rédaction et adoption de vos recommandations
dimanche 24 octobre en matinée	présentation et approbation du rapport des travaux



Tout sera mis en œuvre pour faciliter votre participation, comme l'organisation d'ateliers pour vos enfants au sein du Parlement ou tout autre accompagnement spécifique. N'hésitez donc pas à nous communiquer, lors de votre inscription, tout besoin particulier que nous pourrions satisfaire.

Votre participation sera en outre rémunérée (70,82 euros par réunion) et vos frais de déplacement à Bruxelles seront remboursés.

Sauf renforcement des mesures sanitaires, les réunions se dérouleront au Parlement, dans le respect des mesures de distanciation sociale.

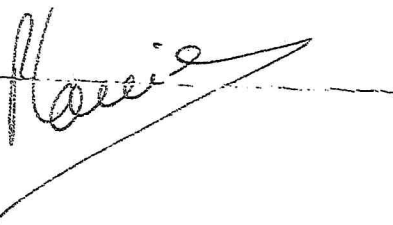
Vous avez envie de participer à cette commission délibérative ? Vous pouvez vous inscrire jusqu'au 4 juillet 2021 inclus sur la plateforme www.democratie.brussels (accessible 24 h/24). En cas de difficulté, vous pouvez nous appeler au 0800 35 257 (numéro gratuit accessible les lundis et mercredis de 14h à 17h, les mardis et vendredis de 9h à 12h et les jeudis de 17h à 20h).

Un deuxième tirage au sort sera effectué parmi les personnes inscrites, sur base des statistiques de la Région de Bruxelles-Capitale. La commission délibérative reflétera ainsi la diversité bruxelloise. Si vous êtes sélectionné(e) lors de ce deuxième tirage au sort, vous recevrez un courrier ou un e-mail de confirmation dans les meilleurs délais.

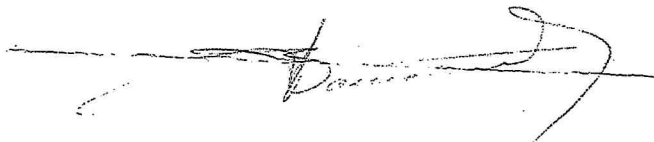
Si vous avez la moindre question, n'hésitez pas à nous appeler au numéro indiqué ci-dessus. Ce numéro est également accessible à vos accompagnants (par exemple, si vous êtes en situation de handicap). Vous pouvez également nous écrire à l'adresse contact@democratie.brussels et consulter nos FAQ sur www.democratie.brussels/pages/faq_platform.

Cette invitation est strictement personnelle.

Cordialement,



Magali PLOVIE,
Présidente du Parlement francophone bruxellois
Présidente de la commission des Affaires générales



Bruno VANLEEMPUTTEN,
Greffier du Parlement francophone
bruxellois

